

CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS

COMPTE RENDU

Séance du lundi 14 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 14 février à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Maison des associations de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres en exercice	23
Présents	16
Votants	18
Pouvoirs	2

Présents : Mesdames et Messieurs **BLANCHET** René, **COQUARD** Jean-Michel, **ROCHETTE** Myriam, **PIERQUIN** Béatrice, **DEMAY** Jean-Claude, **NEYRA** Marc, **BESSON** François, **GAIGNEUX** Patricia, **DEPOND** Alexandra, **BELLOT** Laurence, **FUTIN** Fabrice, **PRIVOLT** Anne-Sophie, **GAUDIN** Frédéric, **MILOT** Christine, **PACCOUD** Anaïs, **FONTAINE** Vincent

Pouvoirs : Christophe Genest donne pouvoir à Marc Neyra
Lucie Pothrat donne pouvoir à Myriam Rochette

Secrétaire : Myriam ROCHETTE

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du lundi 17 janvier 2022 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - AFFAIRES FONCIERES

➤ Déclarations d'intention d'aliéner

Quatre déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter :

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Bâti sur terrain propre	152 Chemin de Gyre	Consorts GEOFFRAY	FRITSCH IMMOBILIER	57 Rue Pierre Morin 69 400 Villefranche
Local à usage d'activité	Zac de Bel Air	SCCV LN1	SCI LES ARCADES	16 bis Avenue de la République 69 200 Vénissieux
Bâti sur terrain propre	286 Chemin de Gyre	SAS RIGAL INVEST	M. et Mme LE FRAPPER	10 Avenue Maurice Berteaux 78 570 Andrésy
Bâti	Zac de Bel Air	SCCV LN1	LP FINANCES	75 Route de Saint-Georges-de-Reneins 69 460 Saint-Etienne-des-Oullières

III - AFFAIRES FINANCIERES

➤ Approbation du Compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les caractéristiques du Compte administratif 2021 pour chaque section par poste de dépenses et de recettes.

Section	Recettes <i>(titres émis)</i>	Dépenses <i>(mandats émis incluant les annulations)</i>	Résultat de l'exercice 2021
Fonctionnement	1 876 928.04 €	1 340 053.14 €	536 874.90 €
Investissement	446 541.27 €	654 575.41 €	- 208 034.14 €
Résultat de l'exercice 2021			328 840.76 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Jean-Claude Demay, doyen d'âge, propose au Conseil municipal d'approuver le Compte administratif de l'exercice 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le Compte Administratif 2021 tel que présenté.

➤ Approbation du Compte de gestion 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les caractéristiques du Compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier public qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 et dont les éléments doivent être identiques à ceux figurant dans le compte administratif du même exercice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier public sans réserve ni observation.

➤ Affectation du résultat 2021

Monsieur le Maire précise qu'il convient, une fois les comptes administratif et de gestion de l'exercice 2021 votés, d'en affecter les résultats au Budget primitif 2022. Il présente la proposition d'affectation suivante :

Section	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2021 cumulé	Part à affecter au BP 2022	Imputation
Fonctionnement	520 959.62 €	536 874.90 €	1 368 107.80 €		
Investissement	117 982.68 €	- 208 034.14 €	-184 708.60 €	-184 708.60 €	dépense inv. 001
Solde restes à réaliser (RAR)	315 814.38 €	101 178.14 €			
Besoin de financement	292 488.84 €	285 886.74 €		285 886.74 €	recette inv. 1068
Solde disponible : excédent de fonctionnement	831 232.90 €	1 082 221.06 €		1 082 221.06 €	recette fonct. 002

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2021 présentée.

IV - AFFAIRES SCOLAIRES

➤ Détermination du nom de l'Ecole

Monsieur le Maire rappelle que, suite au travail réalisé par les membres du Conseil municipal de Jeunes et aux propositions formulées par les enfants de l'Ecole, le Conseil est invité à choisir le nom de l'Ecole parmi les options suivantes :

- Ecole de la Cadole
- Ecole des Gnocs
- Ecole Les Pommes Dorées

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil se prononce de la façon suivante :

- **Ecole de la Cadole** : 3 votes pour (Marc Neyra, Béatrice Pierquin, Christine Milot)
- **Ecole des Gnocs** : 11 votes pour (René Blanchet, Jean-Michel Coquard, Myriam Rochette, Lucie Pothrat, Vincent Fontaine, Patricia Gaigneux, Alexandra Depondt, Fabrice Futin, Anaïs Paccoud, Frédéric Gaudin, Anne-Sophie Privolt)
- **Ecole Les Pommes Dorées** : 2 votes pour (Christophe Genest, Laurence Bellot)
- **Abstention** : 2 abstentions (Jean-Claude Demay, François Besson)

Le Conseil municipal, après en avoir ainsi délibéré, décide d'attribuer à l'Ecole de Pommiers le nom de « l'Ecole des Gnocs » et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

V - PERSONNEL COMMUNAL

➤ Annualisation du personnel

Madame Myriam Rochette rappelle que, chaque année, les annualisations de temps de travail sont recalculées afin d'ajuster les plannings des agents affectés aux écoles à l'activité réellement effectuée (hors remplacements). Pour rappel, le temps de travail lissé s'entend comme une harmonisation de la quotité hebdomadaire sur une période donnée (comprenant des périodes sans activité).

Ces annualisations n'impactent pas les quotités de travail de chaque poste figurant dans le tableau des effectifs de la collectivité.

Madame Myriam Rochette présente les modifications de quotité hebdomadaires de travail annualisées des agents concernés :

Annualisation 2022 Changement de quotité de travail au 01/01/2022

NOM	Prénom	Travail effectif par semaine en 2022	Travail effectif par semaine en 2021	Quotité hebdomadaire lissée du 01/01/2022 au 31/12/2022
BELTRAN	Isabelle	22,32	19,82	18,57
DESIGAUD	Morgane	32,00	30,68	26,16
DULAC	Stéphanie	38,00	38,00	30,52
DUVERGER	Emilie	24,50	24,50	21,84
FOLLENFANT	Nathalie	41,50	41,50	33,15
LEDUC	Carine	39,00	39,00	31,61
ex-MAITRE		25,82	25,32	
ex-MEREU		34,68	34,68	
PERRIER	Sylvia	38,00	38,00	31,99
PORTOUKALIAN	Nathalie	25,32	25,32	20,40
PRAZ	Elodie	28,32	28,32	23,06

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur les modifications de quotité hebdomadaires de travail annualisées du 1er janvier au 31 décembre 2022 des agents titulaires susmentionnés, modifie ainsi le tableau des emplois et inscrit les crédits correspondants au budget au chapitre 012.

VI - TRAVAUX

➤ Point sur les travaux en cours.

- Voirie

Monsieur Jean-Michel Coquard indique que l'entreprise Eiffage a débuté les travaux inscrits au titre du programme voirie sur le secteur de Gyre. Les opérations se poursuivront ensuite sur les Chemins de la Cheville, du Déo et de Saint-Martin.

Il précise ensuite que le budget 2022 de la Commune auprès de la Communauté de Communes se répartira de la façon suivante :

- Fonctionnement : 40 133 €
- Investissement : 140 000 €
- Budget cumulé comprenant l'ensemble des opérations (Ex : Rue de l'Eglise) : 464 000 €

- Bâtiments

Monsieur Jean-Claude Demay précise que les consultations pour la sonorisation de la nouvelle Salle du Conseil sont toujours en cours. Les travaux de rénovation du local technique le sont également. Une consultation est actuellement menée pour l'agrandissement du local à matériel du Stade de foot.

VII - URBANISME

➤ Point sur les dossiers en cours

	PC	DP	CUa	CUB	Rens. notaires	DAACT	DOC	Attest. non recours	Certif. adressage	Arrêté alignement
Quantité	3	12	6	0	23	3	0	2	0	0

VIII - BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

➤ Activité des commissions

- Commission urbanisme

Concernant le projet EPORA, Madame Béatrice Pierquin précise que les deux investisseurs qui se sont présentés au dernier Conseil municipal ont été invités à retravailler certains points de leurs projets. Le Conseil sera invité à se prononcer lors de la prochaine séance. Une nouvelle rencontre est par ailleurs programmée avec l'EPORA cette semaine.

Monsieur le Maire indique que la Mairie est de nouveau sollicitée par Orange pour augmenter de quatre mètres la hauteur de l'antenne de Buisante.

- Commission affaires scolaires

Madame Myriam Rochette rappelle que le marché de prestations de services pour la restauration scolaire devra être renouvelé cette année. Des visites dans plusieurs communes du territoire travaillant avec d'autres prestataires sont prévues pour permettre une comparaison en vue des consultations d'entreprises qui auront lieu prochainement.

Elle souligne la satisfaction des enfants et du personnel enseignant concernant la nouvelle activité musique qui a débuté récemment en maternelle.

Elle indique que l'École de Pommiers participe au « Défi piles » : une collecte organisée par la CCBPD afin de sensibiliser les enfants au danger que représentent les piles jetées au mauvais endroit (poubelle classique, bennes de déchetterie, nature, etc.).

- Commission bâtiments

Monsieur Jean-Claude Demay indique que Monsieur Maximilien Oddisio a pris ses fonctions au poste d'agent en charge des bâtiments en vue du remplacement de Monsieur Adrian Shaw.

- Commission communication

Madame Anne-Sophie Privolt rappelle que la commission travaille à la refonte du site internet de la commune.

- Commission développement durable et implication citoyenne

Monsieur Marc Neyra précise que le questionnaire sur les habitudes de déplacement sera distribué avec le prochain Pommiers infos. Il sera également accessible en ligne.

Il confirme par ailleurs que la commission continue de travailler sur le projet de voiturage solidaire.

Il indique qu'une rencontre inter-communes et associations a été organisée à Theizé le samedi 05 février. Environ 80 personnes ont été réunies à cette occasion pour échanger sur les problématiques liées au développement durable.

- Commission culture

Monsieur François Besson indique que la commission culture travaille actuellement sur les projets suivants :

o *Projet de mutualisation intercommunale des moyens culturels*

Une première réunion a eu lieu le 22 janvier à Anse pour organiser le travail de ce groupe chargé de faire les propositions de mutualisations auprès de la CCBPD. Trois axes de travail se dégagent : l'éveil à la culture dans le milieu scolaire (partage des actions et des intervenants), la connaissance et le partage des ressources propres à chaque commune (proposition d'organiser une action culturelle annuelle par commune : festival local, théâtre, concert, exposition, etc.) et le soutien à une action commune de plus grande envergure.

o *Réflexion sur l'emploi d'une bibliothécaire salariée*

Il est envisagé de recruter une bibliothécaire salariée qui travaillerait de paire avec les personnes bénévoles qui gèrent actuellement la structure. Une réflexion est menée quant à la forme et au calendrier de cette prise de poste pour assurer une bonne articulation avec le Projet Agora qui impactera la Bibliothèque.

o *Exposition de peintres au presbytère*

Une exposition de peintres aura lieu au Presbytère les 9 et 10 avril avec un vernissage le samedi 9 avril à 17h00.

➤ **Activité des structures intercommunales**

- Contrat de relance du logement

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a mis en place une aide à la relance de la construction durable (ARCD) destinée aux communes qui favorisent la production de logements au sein de projets de construction économes en foncier. En 2021, 26 communes du Rhône ont été bénéficiaires de cette aide pour un montant total de 4,2 millions d'euros visant à les accompagner financièrement dans la réalisation des équipements publics nécessaires à l'accueil des habitants de ces nouveaux logements.

Pour l'année 2022, le Gouvernement a souhaité inscrire l'attribution de cette aide dans un dispositif de contrat de relance du logement centré sur les territoires tendus (zones A et B1), afin de soutenir davantage ces territoires où les besoins en logement sont accrus et où la dynamique de relance est à renforcer.

Il est proposé de signer un contrat de relance du logement entre l'État, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et les communes volontaires du territoire situées en zones A et B1, à l'exception des communes carencées en 2020 au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) qui ne sont pas éligibles au dispositif.

Ce contrat fixe, pour chacune des communes éligibles, un objectif de production de logements cohérent avec les objectifs inscrits dans le programme local de l'habitat (PLH) en vigueur sur le territoire.

L'atteinte de cet objectif, qui sera mesurée au travers de l'ensemble des logements autorisés entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022, conditionnera le versement de l'aide à chaque commune pour des projets d'au moins deux logements dépassant le seuil de densité de 0,8.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer ce contrat de relance du logement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat de relance du logement et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

- SIEVA

Monsieur Jean-Claude Demay indique que les comptes administratif et de gestion du SIEVA ont été adoptés.

VII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Programmation de la Fête du Printemps**

Le Conseil propose de retenir le programme suivant pour la Fête du printemps qui aura lieu le samedi 26 mars :

- Matin : Nettoyage de printemps
- Après-midi : Atelier de création de nichoirs et de composteurs

L'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le samedi 23 avril au matin.

L'ensemble des informations relatives à ces événements seront communiquées à la population de façon plus détaillée dans le prochain Pommiers infos.

➤ **Rallye vélo du Groupe Jeunes**

Monsieur Jean-Claude Demay indique que les membres du Groupe Jeunes organisent, le 22 mai prochain, un rallye vélo ouvert à tout participant âgé de plus de 8 ans. Une information à destination de la population sera transmise prochainement. Pour sécuriser le circuit, 40 adultes bénévoles seront nécessaires.

[Départ d'Alexandra Depondt](#)

➤ **Nuisances sonores sur le site de Buisante**

Monsieur le Maire indique que des riverains du secteur de Buisante ont été rencontrés concernant les problèmes de nuisances sonores autour du site. Une extinction de l'éclairage public pourrait être expérimentée pour ne plus inciter au stationnement et à l'occupation du site durant la nuit.

➤ **Nouveau collège**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est envisagé de construire un nouveau collège à Limas à l'horizon 2025. Les collégiens de Pommiers pourraient être affectés à ce nouvel établissement. Cette opération est, à ce jour, au stade de projet.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 14 mars à 20h30 à la Maison des associations

Fin du Conseil : 00h00